

Circonscription du 1er
degré
Dijon Ouest

Céline Notebaert
 Inspectrice de l'Éducation
 nationale

<http://ien21-ouest.ac-dijon.fr>

Bâtiment CAMPUS
 Avenue Alain Savary,
 21000 Dijon
 Téléphone :
 03 45 21 52 05

Adresse courriel :
ien.dijon-ouest@ac-dijon.fr

Dijon, le 9 septembre 2019
 L'inspectrice de l'Éducation nationale
 à
 Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles,
 Mesdames et Messieurs les enseignants,
 Mesdames et Messieurs les membres du RASED

Note de service n°2019-09-03 : Le RASED de la circonscription

Les notes de service doivent être communiquées à tous les enseignants de l'école, les membres du RASED, les titulaires remplaçants et les enseignants assurant des compléments de service. Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

Elles sont téléchargeables sur le site de la circonscription.

Dans un souci de respect de l'environnement, vous pouvez n'imprimer que la page d'emargement.

Céline NOTEBAERT, inspectrice de l'Éducation nationale

Sommaire	Emargement
1-Composition du RASED 2- Missions des membres du RASED 3- Répartition géographique du RASED 4- Formes d'intervention 5- Pilotage du RASED 6- Protocole d'intervention 7- Textes de référence Annexe : fiche de demande d'intervention du RASED	

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir**, affirme l'objectif **d'inclusion scolaire de tous les élèves** et intègre la prise en compte de la **difficulté scolaire** qu'elle entend réduire.

Le travail spécifique des enseignants spécialisés et des psychologues de l'Éducation nationale, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

1- Composition du RASED

	Nom	Antenne
Psychologues scolaires	Anne-Marie PELLETIER	Alsace
	Martine CHEVASSUS	Buffon
	Isabelle BRICARD	Darcy
	Christine CHAUVENET	Drapeau
Enseignants aide spécialisée à dominante pédagogique (option E)	Elodie BACONNET	Alsace
	Catherine ALLOMBERT MARECHAL	Alsace/Buffon
	Christine POIRAUDEAU	Buffon
	Anne JACQUET	Darcy
	Florence LHEUREUX	Darcy/Drapeau
	Estelle HERNANDEZ	Drapeau
Enseignants aide spécialisée à dominante rééducative (option G)	Jean Michel BEAUDON	Alsace
	Estelle VERSTRAETE	Buffon

2- Missions des membres du RASED

2.1 Les enseignants spécialisés

Aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement :

- **L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique (maître E)** accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.
- **L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative (maître G)** recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.

2.2 Le psychologue scolaire

Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.



Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un décret statutaire a créé un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale pour la rentrée 2017. Ce nouveau corps structuré autour de deux spécialités rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré.

2.3 Appui du RASED aux équipes pédagogiques

Les membres du RASED aident les équipes pédagogiques à analyser les situations des élèves en difficulté et à construire des réponses adaptées :

- ✓ aide à la mise en œuvre des **adaptations pédagogiques en classe**, identifier les obstacles à la réussite, établir des objectifs avec l'élève en difficulté, proposer des situations d'apprentissage...
- ✓ Élaboration et mise en œuvre de **PPRE ou de PAP**

- ✓ Élaboration de modalités et supports d'évaluation et exploitation des évaluations nationales CP/CE1
- ✓ Scolarisation des élèves handicapés (suivi des projets personnalisés de scolarisation-PPS).
- ✓ Organisation des parcours des élèves (orientation vers les enseignements adaptés, maintien, passage anticipé)

Les psychologues de l'Education nationale (spécialité Education Développement et Apprentissage-EDA) éclairent l'avis de l'IEN sur les propositions de maintien ou de passage anticipé.

2.4 Participation au pôle ressource de la circonscription

L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves. Le Rased est l'une des composantes de ce pôle ressource.

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : CPC, PEMF, ERUN, enseignants référents ASH, enseignants spécialisés, enseignants itinérants ayant une mission spécifique, etc. Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin.

3- Répartition géographique du RASED

Antenne ALSACE	
REP EE ALSACE	REP EM ALSACE
REP EE ANJOU	REP EM ANJOU
REP EE COLETTE	REP COLETTE
EE JEAN JAURES	EM JEAN JAURES

Antenne BUFFON	
REP EE BUFFON	REP EM BUFFON
REP EE LES CHAMPS PERDRIX	REP EM LES CHAMPS PERDRIX
EE J-B LALLEMAND	EM J-B LALLEMAND
EE PAULETTE LEVY	EM PAULETTE LEVY

Antenne DARCY	
EE DARCY MAUCHAUSSE	EM DARCY
EE J. BAKER	EM J. BAKER
EE VICTOR HUGO	EM V. HUGO
EE MONTCHAPET	EM PETIT CITEAUX
	EM MARMUZOTS
	EM MONTCHAPET

Antenne DRAPEAU	
EE DRAPEAU	EM DRAPEAU
EE EIFFEL	EM EIFFEL
EE LARREY	EM LARREY
EE OUEST	EM OUEST
Fontaine EE LES CARROIS	Fontaine EM LES CARROIS
Fontaine EE LES PORTE-FEUILLES	Fontaine EM LES SAVERNEY
Fontaine EE LES SAVERNEY	Fontaine EM LES PORTE-FEUILLES
Plombières EE LE PARC	Plombières EM PASTEUR
RPI EE ANCEY/PASQUES	R.P.I. EM LANTENAY
Velars EE L.BEAULIER	Velars EM L.BEAULIER

4- Formes d'intervention

4.1 Les aides spécialisées

Les aides spécialisées pourront être apportées en petit groupe en dehors de la classe ou/et **au sein de la classe, en co construction entre les enseignants et les membres du RASED**. En conduisant des observations ou des interventions en classe, l'enseignant spécialisé pourra accompagner plus efficacement le transfert des savoirs et des compétences.

➤ à dominante rééducative

Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires, la confiance et l'estime de soi.

➤ à dominante pédagogique

Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**. Elles ont pour objectifs de prévenir et de repérer les difficultés et d'aider les élèves à prendre conscience et maîtriser des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

4.2 Le suivi psychologique

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il s'agit de rechercher des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur**.

5- Pilotage du RASED

5.1 Cadre de travail et de règles de fonctionnement et de communication.

- Définition de **secteurs prioritaires** d'intervention des enseignants spécialisés E à partir de l'analyse des évaluations nationales CP et CE1 et des fiches de demandes d'intervention.
- **Continuité des aides** : bilan individuel en conseil de cycle ou intercycle en juin (évaluation des PPRE) et mise en œuvre des aides dès septembre.
- Identification d'un **référént RASED dans chaque école** : interlocuteur privilégié présent aux conseils de cycles ou de maîtres portant sur la difficulté scolaire (étude des besoins des élèves et des réponses partagées entre l'équipe de l'école et les membres du RASED).
- Liaison étroite et régulière avec les organismes extérieurs à l'école
- Constitution d'outils adaptés aux besoins particuliers.
- Contribution de manière active et concertée au projet d'école.

5.2 Priorités pour les aides spécialisées à dominante pédagogique (maîtres E)

- La priorité absolue restant **l'aide, l'accompagnement et le soutien aux élèves les plus en difficulté**, dans les domaines fondamentaux, en coordination avec l'enseignant et après examen de la demande en réunion de synthèse, et autant que faire se peut après **observation dans la classe**.
- **Élèves ciblés : les élèves en cycle 2 (CP-CE1-CE2) et ceux en cycle 3, ayant une maîtrise insuffisante des composantes du socle commun en fin cycle 2.**
- Domaines visés : la maîtrise de la langue orale, la lecture/compréhension et la production d'écrits (maîtrise de la langue), les mathématiques (numération, gestion des données, logico-mathématique)



Domaines visés par les circulaires du 25-04-2018

Quatre recommandations pédagogiques :

- [Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome](#)
- [Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française](#)
- [Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire](#)
- [La résolution de problèmes à l'école élémentaire](#)

6- Protocole d'intervention

- 1- **Fiche de demande d'intervention (cf.annexe)** rédigée par l'enseignant à partir de ses observations ou d'évaluations. Une analyse partagée permet de clarifier les difficultés de l'élève, de définir les objectifs d'apprentissage et de prévoir les **modalités de l'aide spécialisée et les adaptations en classe**.
- 2- **Réponse écrite** du RASED aux demandes d'aides formulées par les enseignants.
- 3- **Prise en charge** par les membres du RASED de petits groupes d'élèves en dehors de la classe ou intervention dans la classe.

Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un **PPRE** (cf formulaire) qui permet de clarifier la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Le document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre. Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

Dans le cadre du cycle de consolidation, les membres du Rased sont mobilisés pour un travail de liaison et de coordination permettant le suivi du parcours des élèves de classes de 6e ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire.

7- Textes de référence

- ✓ *Circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014* : [Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté \(Rased\) et missions des personnels qui y exercent](#)
- ✓ *Circulaire n°2009-088 du 17 juillet 2009* : [Fonctions des personnels spécialisés](#) des RASED dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire.
- ✓ *Circulaire n°2002-113 du 30 avril 2002* : [Dispositifs de l'adaptation](#) et de l'intégration scolaires dans le premier degré



FICHE DE DEMANDE D'INTERVENTION DU RASED

**Circonscription
du 1er degré
Dijon Ouest**

Dossier suivi par
Céline Notebaert
Inspectrice de
l'Education
nationale

<http://ien21-ouest.ac-dijon.fr>

Bâtiment CAMPUS
Avenue Alain Savary,
21000 Dijon
Téléphone :
03 45 21 52 05

Adresse courriel :
ien.dijon-ouest@ac-dijon.fr

Date de la demande :

Ecole :	Nom de l'enfant :
Demande établie par :	Prénom :
Classe :	Date de naissance :
Scolarité antérieure :	N° de tél. des parents :

Nous vous remercions de compléter toutes les rubriques avec précision afin que l'équipe du RASED puisse définir la réponse la plus adaptée.

1. Quels sont les points forts et les centres d'intérêt de l'élève ?
2. Quelles sont les difficultés rencontrées par l'élève et comment se manifestent-elles ?
3. Quelles aides dans le cadre de la classe ont été mises en place ?
4. De quelles aides extérieures l'enfant bénéficie-t-il ? Précisez le nom du partenaire extérieur :
5. Les deux parents ont-ils été informés des difficultés de leur enfant ?
6. Avez-vous échangé avec l'élève sur ses difficultés ?